

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DÉPENDANCE POKER

Par Profil supprimé Postée le 18/03/2013 03:10

bonjour
marié 3 enfants et adorant le poker , je joue bcp avec des amis de petites sommes
la , pas de pb
par contre je suis capable de rester 3 à 4h devant l'ordi,4 à 5 fois par semaine
mon couple en patit et je perd de l'argent
je me suis déjà interdit,ms je trouve d'autres sites et celane sert dc à rien
y aurait il un moyen de me bloquer de TOUS les sites de poker payant pour 6 mois par exemple ?,sachant que j'utilise tjrs
le meme ordi
MERCI MERCI

Mise en ligne le 18/03/2013

Bonjour,

Vous pouvez demander à vous faire interdire de jeux en ligne en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intérieur
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques
Bureau des cercles et jeux
Place Beauvau
75 800 Paris Cedex 8

Vous devrez mentionner dans ce courrier vos noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone et y joindre la copie d'une pièce d'identité. Dès réception de ce courrier, votre demande sera transmise au service de police judiciaire de votre lieu d'habitation. Vous serez alors convoqué afin de signer les documents nécessaires.

L'interdiction dure 3 ans et porte sur tous les sites légaux de jeux en ligne ainsi que dans tous les casinos en France.

Pour plus de précisions, vous pouvez lire la rubrique "Se faire interdire ou exclure des casinos et sites de jeux" de notre site Joueurs Info Service (www.joueurs-info-service.fr) via le lien en fin de message.

Cordialement.
